

**DEL2024-109**



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 18 décembre 2024**  
**19H15**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**OBJET : Rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 19 heures 15 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY - Mme Sophie PERCHERON - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ

**POUVOIRS DE :** M. Christian PERTICI à Mme Andrée MARCKERT - Jean-Michel BATTISTI à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à Mme Aleth CORCIN - Mme Patricia DI SANTO à Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pierre-François DERACHE.

**DOMAINE / THEME : TRAVAUX / ACCESSIBILITE**

**RAPPORTEUR : Marc BAZALGETTE**

**SYNTHÈSE**

Chaque année, la Commune doit présenter un rapport annuel dressant le constat de l'état d'avancement de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2023.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2143-3 ;

**Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment l'article 46 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2008 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité ;

**Vu** la délibération n°DEL2021-054 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 arrêtant la composition de la commission communale pour l'accessibilité ;

**Vu** l'arrêté du Maire n°AR2021-33 du 4 octobre 2021 désignant les membres de la commission communale pour l'accessibilité ;

**Vu** l'avis de la commission communale pour l'accessibilité réunie le 22 octobre 2024 ;

**Vu** le rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité tel qu'annexé à la présente délibération.

**Monsieur Marc BAZALGETTE expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** l'obligation faite aux communes de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel dressant le constat de l'état d'avancement de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

**Considérant** que tous les travaux menés par la Commune dans le domaine de l'accessibilité sont identifiés dans le budget d'investissement à l'opération n°104 ;

**Considérant** que lors de sa séance du 22 octobre 2024, la commission communale pour l'accessibilité a émis un avis favorable à la suite de la présentation du rapport annuel 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2023.

Peymeinade, le 18 décembre 2024

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,  
Pierre-François DERACHE



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Derache", is written below the name of the secretary of the meeting.